

CONCOURS PERFORMANCE ZONE BFGOODRICH
Le Réseau des sports (RDS) Inc. (« RDS »)
The Sports Network Inc. (« TSN »)

RÈGLEMENT OFFICIEL

COMMENT PARTICIPER

Le concours débute le 7 avril 2008 à 11 h am(HE) et prend fin à 23 h 59 min 59 s (HE), le 1^{er} juin 2008. Pour courir la chance de gagner, inscrivez-vous en visitant les pages du concours des sites de RDS à www.rds.ca ou de TSN à www.tsn.ca.

Aucun achat nécessaire. Entre le 7 avril 2008 à 11 h am (HE) et le 11 mai 2008 à 23 h 59 min (HE), (la « période de participation »), les participants doivent télécharger une photo (maximum 2 meg) de leur véhicule qui a été modifié pour en rehausser l'apparence ou la performance et confirmer qu'ils possèdent les droits inhérents à la photo; ou soumettre un texte original de 50 à 100 mots dans lequel ils décrivent la passion pour la performance de leur véhicule. **Toutes les photos doivent être reçues avant le 11 mai 2008** à 23 h 59 min (HE). Pendant les trois jours qui suivent (soit les 12, 13 et 14 mai 2008), un jury choisira 15 photos soumises à RDS et 15 soumises à TSN, en fonction des critères suivants : (a) améliorations esthétiques, (b) améliorations de performance visibles et (c) créativité; tous les critères ont le même poids. Du 15 mai à minuit au 1^{er} juin à 23 h 59 min (HE) (la « période de vote »), les utilisateurs Internet pourront voter pour leur photo préférée sur les sites Web de TSN et de RDS. Limite d'un (1) vote par utilisateur Internet par jour. Si l'on découvre qu'une personne a tenté de voter plus d'une fois par jour, tous ses votes seront annulés. Le participant dont la photo aura reçu le plus grand nombre de votes sur le site de RDS et celui dont la photo aura reçu le plus grand nombre de votes sur TSN pendant la période de vote seront les gagnants potentiels d'un voyage pour deux pour assister à la Drift Competition à Toronto en Ontario (voir les détails ci-dessous). Tous les participants qui ont soumis un texte durant la période de participation seront inscrits à un tirage parmi tous les participants qui ont soumis un texte admissibles sur le site pertinent, et le gagnant recevra un jeu de quatre pneus BFGoodrich. De plus, tous les utilisateurs Internet qui ont voté durant la période de vote seront inscrits à un tirage au sort sur le site RDS ou le site TSN respectivement qui donnera la chance de gagner des bons rabais BFGoodrich d'une valeur de 500 \$. Au total, trois prix seront décernés aux utilisateurs RDS et trois aux utilisateurs TSN, soit 6 en tout.

Les gagnants potentiels des deux jeux de quatre pneus BFGoodrich (un parmi les participants à RDS et un parmi les participants à TSN) et des deux bons rabais BFGoodrich de 500 \$ chacun (un pour les électeurs à RDS et un pour les électeurs à TSN) seront choisis par tirage au sort le 2 juin 2008 à 10 h (HE) dans les bureaux du Réseau des sports (RDS) inc. situés au 1755, boul. René-Lévesque Est, bureau 300, Montréal (Québec), H2K 4P6, parmi toutes les participations admissibles, selon la répartition des prix décrite ci-dessus. Limite d'une (1) participation par personne/utilisateur Internet par jour (peu importe le nombre d'adresses courriel utilisées); cependant, les participants peuvent participer sur chacun des deux sites, une fois par jour.

Si l'on découvre qu'un utilisateur Internet a tenté de participer sur l'un ou l'autre des sites Web plus d'une fois par jour, toutes ses participations seront annulées.

Pour qu'une participation soit valide, elle doit contenir tous les renseignements suivants : prénom, nom de famille, âge, adresses postale et courriel, ville et numéro de téléphone.

ADMISSIBILITÉ

Le concours est ouvert aux résidents autorisés du Canada qui ont l'âge de la majorité dans leur province ou territoire de résidence avant le début du concours. Sont exclus : les employés, les membres de leur famille et les personnes résidant sous leur toit, du Réseau des sports (RDS) Inc., de The Sports Network Inc. et de Michelin North America/BFGoodrich (collectivement désignés « les commanditaires »), de leurs mandataires et de leurs agences de publicité et de promotion.

PRIX

Au total, six (6) prix seront décernés : trois (3) à RDS et trois (3) à TSN comme suit :

Deux grands prix : Chaque grand prix consiste en un voyage pour deux personnes à Toronto (Ontario) pour assister à la Drift Competition à Downsview Park, les 16 et 17 août 2008. Valeur marchande approximative du prix : 2500 \$ CA, établie selon le départ de Vancouver. Chaque prix comprend deux billets d'avion aller-retour en classe économique (15 août et 17 août 2008) à partir de l'aéroport canadien important le plus près du domicile du gagnant (désigné ci-après le « point de départ ») et l'aéroport de Toronto (si le gagnant habite dans un rayon de 100 km du grand Toronto, il aura droit à un autre moyen de transport et aucune compensation monétaire ne lui sera accordée pour la différence dans la valeur du prix); deux nuitées d'hébergement (une chambre en occupation double) dans un hôtel choisi par les commanditaires; et 500 \$ d'argent de poche. Le gagnant et son invité(e) doivent assumer tous les frais qui ne sont pas expressément décrits dans le présent règlement et notamment les taxes applicables, les frais de transport au sol, les frais de restauration, les frais de service à la chambre, les

pourboires, les dépenses personnelles, le prix d'achat des souvenirs, les frais d'appel téléphonique locaux et interurbains, les frais médicaux ou d'assurances, les frais de documents de voyage applicables et tous les frais personnels de quelque nature que ce soit. Le voyage doit être fait aux dates fixées par les commanditaires, soit les 15, 16 et 17 août 2008. Les gagnants qui sont dans l'impossibilité de faire le voyage à ces dates devront renoncer au prix.

- Le grand prix doit être accepté tel qu'il est attribué. Il ne peut pas être vendu, cédé ni monnayé ou échangé contre un autre prix. Il n'a aucune valeur en espèces.
- Deux prix pour les participants qui ont soumis des textes : Chaque participant gagnant recevra un jeu de quatre pneus BFGoodrich, modèle et taille déterminés par BFGoodrich. Valeur marchande approximative de chaque prix : 1 200 \$.
- Deux prix pour les électeurs : Chaque électeur gagnant recevra un bon rabais BFGoodrich d'une valeur de 500 \$ échangeable contre l'achat de pneus Michelin North America/BFGoodrich chez des détaillants choisis et valide jusqu'au 31 octobre 2008.

Les personnes dont le nom aura été tiré au sort seront informées par téléphone dans les 24 heures qui suivent le tirage. Elles devront répondre correctement, sans aide et dans un temps limité, à une question d'arithmétique qui sera posée lors de cet appel ou à un autre moment convenu mutuellement. Si un gagnant potentiel ne peut pas être rejoint dans les 48 heures qui suivent la première tentative, il sera disqualifié et un autre gagnant potentiel sera choisi au sort.

Les deux gagnants d'un grand prix (c'est-à-dire ceux qui ont reçu le plus grand nombre de votes pour leur photo) seront informés par téléphone le 2 juin 2008 à 14 h (HE). Ils devront accepter le prix avant le 4 juin 2008 à 14 h, faute de quoi le prix sera décerné à la seconde personne qui aura reçu le plus grand nombre de votes.

La valeur des prix est exprimée en dollars canadiens. Les commanditaires se réservent le droit de remplacer un prix par un autre prix de valeur égale ou supérieure.

AUTRES CONDITIONS

Tous les bulletins de participation deviennent la propriété de RDS et de TSN. Les commanditaires ainsi que leurs sociétés affiliées, mandataires et représentants ne sont pas responsables des participations ou des votes qui ont été retardés, volés, égarés, perdus ou détruits. Sans limiter la portée générale de ce qui précède, les commanditaires ne sont pas responsables de la défaillance du site Web durant la promotion, de tout inconvénient qui

résulte de l'inaccessibilité du site, des problèmes techniques des réseaux, serveurs, matériel et logiciel informatiques, moteurs de recherche et bogues. Les commanditaires ne sont pas responsables pour la perte, le retard, le mauvais acheminement, la non-réception des participations ou des votes causés par des erreurs ou des défauts techniques; des problèmes ou des pannes de systèmes, serveurs, fournisseurs, matériel ou logiciel de services en ligne; des participations ou courriels qui n'ont pas été reçus à cause de problèmes techniques ou de congestion d'Internet ou du site Web; ou de toute combinaison de problèmes de cette nature. De plus, les commanditaires ne seront pas responsables des dommages causés au système informatique d'un participant ou d'une autre personne, du fait de la participation au concours ou du téléchargement de renseignements à partir des sites Web du concours.

Toute tentative délibérée d'endommager les sites Web du concours ou d'entraver le déroulement légitime du concours constitue une infraction au droit pénal ou au droit civil, auquel cas les commanditaires se réservent le droit de réclamer les dommages et intérêts autorisés par la loi. Les participations peuvent être vérifiées : tous les bulletins de participation ou votes qui sont illisibles, reproduits mécaniquement, endommagés, altérés, falsifiés ou modifiés de quelque façon que ce soit seront annulés.

Tous les participants conviennent de respecter le règlement. Toutes les décisions des commanditaires à l'égard de tous les aspects touchant la conduite du concours ou l'attribution des prix, y compris les questions concernant les faits, l'interprétation, l'admissibilité, la façon de procéder ou les résultats, sont définitives.

Lorsqu'ils participent ou tentent de participer au concours, les participants conviennent que les commanditaires ne sont aucunement responsables des dommages qu'ils pourraient subir pendant qu'ils participent ou tentent de participer et qu'avant d'être déclarés officiellement gagnants, le cas échéant, ils devront signer une déclaration par laquelle ils déchargent les commanditaires de toute responsabilité pour les pertes ou les dommages encourus pendant qu'ils profitaient de leur prix et confirment qu'ils ont pris connaissance du règlement et qu'ils l'ont respecté conformément aux exigences de TSN ou de RDS.

Avant que le prix ne soit attribué, un gagnant potentiel et son ou ses invités, s'il y a lieu, ou s'il est mineur, son parent ou tuteur légal, devront signer et retourner dans le délai prescrit par les commanditaires, un formulaire de décharge et d'indemnisation dans lequel ils déclarent avoir lu et compris le présent règlement officiel (le « règlement »); donnent tous les consentements requis; autorisent les commanditaires à diffuser ou à publier leurs nom, ville de résidence, photographie, portrait et voix, aux fins de promotion ou de publicité ou dans le but d'informer ou de divertir, sans dédommagement autre que l'attribution du prix; acceptent le prix tel qu'il est offert; et dégagent les commanditaires de toute responsabilité quelle qu'elle

soit découlant de la participation au concours et de leur réception et utilisation du prix. À défaut de se conformer à toutes les dispositions ici prévues, le gagnant potentiel et son ou ses invités pourront être disqualifiés et les commanditaires choisiront un autre gagnant potentiel, sans engager leur responsabilité de quelque manière que ce soit à cet égard. Les dispositions et procédures décrites ci-dessus à l'égard de la sélection du gagnant et de son ou ses invités seront suivies, avec les modifications nécessaires, jusqu'à ce qu'un gagnant qualifié et son ou ses invités aient été dûment sélectionnés.

Le concours est assujéti aux lois et règlements fédéraux, provinciaux et municipaux applicables. Les décisions du jury à l'égard de tous les aspects du concours sont définitives.

À l'intention des résidents du Québec : Un différend quant à l'organisation ou à la conduite d'un concours publicitaire peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux afin qu'il soit tranché. Un différend quant à l'attribution d'un prix peut être soumis à la Régie uniquement aux fins d'une intervention pour tenter de le régler

Le concours est assujéti aux lois et règlements fédéraux, provinciaux et municipaux applicables. En participant au concours, chaque participant consent à ce que les commanditaires recueillent, utilisent et distribuent ses renseignements personnels (c'est-à-dire des renseignements qui l'identifient, tels que son numéro de téléphone à domicile, son âge et son adresse postale) aux fins de la mise en oeuvre, de l'administration et de la réalisation du concours. Les commanditaires s'engagent à ne pas vendre ou transmettre ces renseignements personnels à des tiers, sauf aux fins de l'administration du concours. Toute demande d'information concernant les renseignements personnels que détiennent les commanditaires doit être adressée à l'administrateur du concours à info@lazoneperformancebfgoodrich.com (pour RDS) et à info@thebfgoodrichperformancezone.com pour TSN.

En cas de divergence ou d'incohérence entre les modalités et conditions du règlement et les déclarations ou autres énoncés contenus dans le matériel du concours, tels que le bulletin de participation, le matériel de publicité sur le lieu de vente, à la télévision, dans la presse ou en ligne, les dispositions du présent règlement prévaudront. En cas de divergence entre les versions anglaise et française, s'il y a lieu, du présent règlement, la version anglaise prévaut.

Tous les éléments constituant la propriété intellectuelle, tels que marques de commerce, dénominations commerciales, logos, graphiques, matériels promotionnels, pages Web, codes source, dessins, illustrations, slogans et représentations, appartiennent aux commanditaires ou à leurs filiales. Tous droits réservés. Il est strictement interdit de copier ou d'utiliser tout matériel protégé par le droit d'auteur ou tout matériel constituant la propriété intellectuelle sans le consentement écrit préalable du propriétaire.